CATALOGUE

DES OFFICIERS

ET

DES ÉLÈVES

DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC,

1843-50.

QUÉBEC,

1850.

12.
C 252

CATALOGUE

DES OFFICIERS

ET

DES ÉLÈVES

DU SEMINAIRE DE QUEBEC,

1849–50.

QUÉBEC,

AU PETIT SÉMINAIRE,

1850.

SEMINAIRE
DE QUEBEC.

SUPÉRIEUR.

M. LOUIS GINGRAS.

ANCIEN SUPÉRIEUR.

M. JÉROME DEMERS.

DIRECTEURS.

M. ANTOINE PARANT, *Assistant-Procureur*,
M. JOSEPH AUBRY,
M. JEAN HOLMES,
M. LÉON GINGRAS,
M. LOUIS JACQUES CASAULT,
M. MICHEL FORGUES, *Procureur*,
M. ELZÉAR ALEXANDRE TASCHEREAU.

PRÊTRES AGRÉGÉS.

M. ED. JOHN HORAN, *Assistant-Procureur*,
M. CHARLES TRUDELLE.

PRÊTRES AUXILIAIRES.

M. JEAN FRANÇOIS BAILLARGÉ, *Économe*,
M. FÉLIX BUTEAU,
M. ÉDOUARD MÉTHOT.

GRAND SEMINAIRE.

DIRECTEUR.

M. JOS. AUBRY.

PROFESSEURS.

M. J. AUBRY, *de Théologie morale,*
M. LÉON GINGRAS, *de Théologie dogmatique, et d'Ecriture Sainte.*

ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE.

MM. William Richardson,
Onézime Bellecour,
Édouard Martineau,
Nicolas Audet,
Octave Audet,
Félix Turgeon,
George Duhault,
Frédéric Oliva,
Charles H. Laverdière,
Hospice Verreau,
Léandre Hamelin,
John McDonald,
Joseph Lagueux,
Odillon Paradis,
François Blouin,
Dominique Racine.

Félix Brunet,
François Plamondon,
Thomas Hamel,
François Babineau,
J. B. Leclerc,
Joseph Béland.

PETIT SEMINAIRE.

DIRECTEUR.

M. L. J. CASAULT.

PRÉFET DES ÉTUDES ET ASSISTANT-DIRECTEUR.

M. E. A. TASCHEREAU.

PROFESSEURS.

M. L. J. CASAULT, *de Physique et de Chimie ;*
M. C. H. LAVERDIÈRE, *Assistant-Professeur ;*
M. E. A. TASCHEREAU, *de Philosophie et d'Astronomie ;*
M. E. J. HORAN, *d'Histoire Naturelle ;*
M. F. BUTEAU, *de Mathématiques ;*
M. E. MÉTHOT, *de Rhétorique ;*
M. C. TRUDELLE, *de Seconde ;*
M. N. AUDET, *de Troisième ;*
M. T. HAMEL, *de Quatrième ;*
M. H. VERREAU, *de Cinquième ;*

M. F. PLAMONDON, *de Sixième ;*
M. F. BRUNET, *de Septième ;*
M. J. LAGUEUX, *de la classe préparatoire.*

MAÎTRES DE SALLE.

M. O. AUDET,
M. G. DUHAULT,
M. F. OLIVA,
M. C. LAVERDIÈRE,
M. J. LAGUEUX,
M. D. RACINE,
M. F. PLAMONDON,
M. T. HAMEL.

MAÎTRES D'ANGLAIS.

M. W. PAXMAN,
M. MOYRE.

MAÎTRE DE DESSIN.

M. A. PLAMONDON.

MAÎTRE DE MUSIQUE VOCALE.

M. DESSANNE.

MAITRES DE MUSIQUE INSTRUMENTALE.

M. W. ROSS,
M. DESSANNE.

ELEVES.

La lettre P, *à la suite d'un nom, indique que l'élève est pensionnaire ; la lettre* E, *qu'il est externe.*

PHILOSOPHIE.

NOMS.	RÉSIDENCES.
Etienne Bégin, P.,	*Pointe-Lévi ;*
Prisque Cloutier, E.,	*Québec ;*
Hubert Girroir, P.,	*Tracadie, N.E. ;*
Michael Meloy, P.,	*Portland, N.B. ;*
James Quinan, P.,	*Halifax, N.E. ;*
Olivier Thibaudeau, P.,	*Cap-Santé ;*
Frédéric Turgeon, E.,	*Québec.*

Elie Anger, P.,	*Malbaie ;*
Joseph Bayard, P.,	*Québec ;*
Charles Buckley, P.,	"
John P. Colfer, E.,	"
Joseph Delisle, P.,	*S. Jean (Ile d'Orléans) ;*
Luc Désilets, P.,	*S. Grégoire ;*
Augustin Dugal, P.,	*S. Basile ;*
Félix Dumontier, E.,	*S. Cuthbert ;*
Pierre Hamel, E.,	*Québec ;*
Octave Hardy, P.,	"
Hubert Larue, P.,	*S. Jean (Ile d'Orléans) ;*
Narcisse Légaré, E.,	*Québec ;*
Alexandre Lindsay, P.,	"
Alphonse Marmet, P.,	*Grondines ;*
Joseph Martel, E.,	*Québec ;*

Jacques Piteau, E., Québec ;
Godefroy Prendergast, E., "
Hector Trépannier, E., "
Zéphirin Vézina, E., "

RHÉTORIQUE.

NOMS.	RÉSIDENCES
Flavien Baillargeon, P.,	*Québec ;*
Joseph Bérubé, P.,	*S. Simon ;*
Vincent Cazeau, E.;	*Québec ;*
Ferdinand Catellier, P.,	*S. Valier ;*
Joseph Catellier, P.,	"
Charles Fiset, E.,	*Québec ;*
Ovide Grenier, P.,	"
Chrysophore Lafontaine, P.,	*S. Gervais ;*
Régis Lapointe, P.,	*Québec ;*
Napoléon Lavoie, P.,	*Ile-aux-Grues ;*
Adolphe Legaré, E.,	*Québec ;*
Cyrille Légaré, E.,	"
Antoine Martel, E.,	"
Elzéar Michaud, P.,	*S. André ;*
Adolphe Tourangeau, E.,	*Québec ;*
Hector Verret, E.,	"

SECONDE.

Alfred Thibaudeau, P., *Cap-Santé ;*
Louis Beaudet, P., *Lotbinière ;*
Jean Blouin, P., *S. Jean (Ile d'Orléans) ;*
Charles Chamberland, E., *Québec ;*
Charles Cloutier, E., "

NOMS.	RÉSIDENCES.
Jacob Côté, E.,	*S. Jean Chrysostôme* ;
Louis Dion, E.,	*Québec* ;
Pierre Drolet, E.,	"
Édouard Fraser, P.,	*Rivière-du-Loup* ;
Godefroy Godin, E.,	*Cap-Santé* ;
Damase Gonthier, P.,	*S. Gervais* ;
Edouard Guilmet, P.,	*Beauport* ;
Joseph Hamel, E.,	*Québec* ;
Ferdinand Laliberté, P.,	*Lotbinière* ;
Zéphirin Leblanc, E.,	*Québec* ;
Joseph Rioux, P.,	*Trois-Pistoles* ;
Cyrille Suzor, E.,	*Québec* ;
Jean Villeneuve, P.,	*Charlesbourg*.

TROISIÈME.

NOMS.	RÉSIDENCES.
François X. Bélanger, P.,	*S. Valier* ;
Ferdinand Belleau, E.,	*Québec* ;
Eugène Blanchard, P.,	"
Wilfrid Brunet, P.,	"
Achille Bussière, E.,	"
Onésime Couture, E.,	*S. Gervais* ;
Etienne Dallaire, P.,	*Pointe-Lévi* ;
Louis Darveau, E.,	*Québec* ;
David Déziel, P.,	*Maskinongé* ;
Joseph Dumas, P.,	*Ile-Verte* ;
Pierre Falardeau, E.,	*Lorette* ;
Jacques Fournier, P.,	*S. Thomas* ;

NOMS.	RÉSIDENCES.
Michel Francœur, P.,	S. *Roch des Aulnets*;
Daniel J. Fraser, P.,	*Berthier*;
Félix Gauthier, E.,	*Québec*;
Hector Garneau, P.,	*Cap-Santé*;
Louis Gariépy, P.,	*Ange-Gardien*;
Matthew Hearn, E.,	*Québec*;
Joseph Hoffman, P.,	*Berthier*;
Patrick Kelly, E.,	*Québec*;
Joseph Lafrance, E.,	"
Siméon Larochelle, P.,	S. *Anselme*;
Nestor Larue, P.,	S. *Valier*;
Flavien Lemieux, E.,	*Québec*;
Ferdinand Lespérance, E.,	"
Honoré Marchand, P.,	S. *Antoine*;
Jean B. Marcoux, P.,	S. *Charles*;
Isaïe Matte, E.,	*Québec*;
Jean Matte, E.,	"
Théophile Mondor, E.,	"
Ferdinand Nadeau, P.,	S. *Gervais*;
Benjamin Pâquet, P.,	S. *Nicolas*;
Théophile Perreault, E.,	*Québec*;
Edouard Rémillard, E.,	S. *Gervais*;
Samuel Rinfret, P.,	*Cap-Santé*;
Pierre Roussel, P.,	*Éboulements*;
Pierre Saucier, E.,	*Québec*;
Isidore Trépannier, E.,	"

QUATRIÈME.

NOMS.	RÉSIDENCES.
Richard Alleyn, P.,	*Québec* ;
Louis Bégin, P.,	*Pointe-Lévy* ;
Jean Bélanger, E.,	*Québec* ;
Joseph Bernier, E.,	"
Adelphe Blouin, P.,	*S. Jean (Ile d'Orléans)* ;
Xavier Blouin, P.,	"
Gaspard Boisseau, P.,	*Québec* ;
Pierre Cadorette, E.,	"
Théodore Chabot, P.,	*Pointe-Lévi* ;
Philippe Defoy, E.,	*Québec* ;
Joseph Desrochers, P.,	*Ste. Croix* ;
Honoré Desruisseaux, P.,	"
Arthur Dion, E.,	*Québec* ;
Napoléon Dubuc, E.,	"
Alexandre Duchesnay, P.	"
Léandre Dugal, E.,	"
Aristide Dumas, P.,	*Terrebonne* ;
Jean Fecteau, E.,	*Québec* ;
Philippe Fournier, P.,	*S. Thomas* ;
Napoléon Francœur, P.,	*S. Roch des Aulnets* ;
Alexandre Fraser, P.,	*Rivière-du-Loup* ;
Narcisse Gauvin, E.,	*Québec* ;
Louis Hallé, P.,	"
Frédéric Hamel, P.,	*Ste. Foie* ;
Honoré Howison, P.,	*Québec* ;
Cyrille Lachance, P.,	*S. Jean (Ile d'Orléans)*
Pierre Lefrançois, E.,	*Ange-Gardien* ;

NOMS.	RÉSIDENCES.
Louis Lemay, P.,	*Ste. Croix* ;
Télesphore Lemieux, E.,	*Québec* ;
George Lindsay, P.,	"
Charles Morin, P.,	*Islet* ;
Jean Pâquet, E.,	*Québec* ;
Bénoni Parant, P.,	*S. Ambroise* ;
Olivier Pélisson, P.,	*Québec* ;
Joseph Perrault.,	"
Leufroi Rochon, P.,	*Terrebonne* ;
Etienne Roy, E.,	*Québec* ;
Adolphe Stein, P.,	*Gentilly* ;
Eugène Taché, P.,	*Montréal* ;
Elzéar Taschereau, P.,	*Ste. Marie* ;
Cyrille Tessier, E.,	*Québec* ;
Alfred Têtu, P.,	*S. Thomas* ;
Paul Thivierge, P.,	*S. Jean (Ile d'Orléans)* ;

CINQUIÈME.

NOMS.	RÉSIDENCES
Odilon Adam, E.,	*Québec ;*
Nazaire Anger, E.,	"
Pierre Audet, P.,	*S. Anselme ;*
Zéphirin Audet, P.,	"
Jean Bedard, E.,	*Québec* ;
Guillaume Bossé, E.,	"
Narcisse Bouchard, E.,	"
Marcel Bourget, P.,	*Pointe-Lévi ;*
Elzéar Brousseau, E.,	*Québec ;*

NOMS.	RÉSIDENCES.
Joseph Bureau, P.,	*Ange-Gardien* ;
Elzéar Buteau, E.,	*Québec ;*
Julien Chabot, P.,	*Pointe-Lévi ;*
Thomas Chandonnet, P.,	*S. Pierre-les-becquets* ;
George Colfer, E.,	*Québec* ;
Jean Delâge, P.,	*Charlesbourg* ;
Isaïe Demers, P.,	*S. Nicolas ;*
Alfred Dion, E.,	*Québec* ;
Joseph Dion, E.,	"
David Dion, E.,	"
Augustin Dorval, E.,	"
Zéphirin Duhamel, P.,	*Halmond* ;
Charles Fecteau, E.,	*Québec* ;
Norbert Fiset, E.,	"
John Fitz-patrick, E.,	"
Zéphirin Fortier, E.,	"
Jules Fortier, P.,	*S. Gervais* ;
Médard Fortier, P.,	"
Achille Fournier, P.,	*Trois-Pistoles* ;
Magloire Fournier, P.,	*S. Thomas* ;
Joseph Frenette, P.,	*Cap-Santé ;*
Alfred Garneau, E.,	*Québec ;*
Joseph Gariépy, P.,	*Deschambault* ;
Léon Gingras, E.,	*Québec ;*
Napoléon Hardy, E.,	"
A. Huot, E.,	"
Narcisse Jobin, E.,	"
Joseph Jolivet, P.,	*S. Gervais* ;

NOMS.	RÉSIDENCES.
Pierre Lambert, P.,	*S. Nicolas* ;
Napoléon Larochelle, P.,	*S. Anselme* ;
Honoré Lecours, P.,	*Pointe-Lévi* ;
Joseph Lefebvre, P.,	*Ste. Geneviève* ;
Martin Noël, P.,	*S. Antoine* ;
J. C. Murray, E.,	*Québec* ;
Augustin Huot, E.,	"
Jacques Normand, E.,	"
George Paradis, P.,	"
Thomas Parant, E.,	"
Pierre Paradis, E.,	*Lorette* ;
Rodolphe Pelletier, E.,	*Québec* ;
Louis Pepin, E.,	"
J. B. Plamondon, E.,	"
Firmin Proulx, E.,	"
Alexis Réaume, E.,	"
Léon Rochette, E.,	"
David Rousseau, E.,	"
Adolphe Taschereau, P.,	*Ste. Marie* ;
Delfrid Tessier, P.,	*Québec* ;
Octave Tourangeau, E.,	"

SIXIÈME.

NOMS.	RÉSIDENCES
Edouard Ahern, E.,	*Québec* ;
George Allsopp, P.,	*Cap-Santé* ;
Ferdinand Aubé, P.,	*S. Gervais* ;
Charles Bédard, P.,	*Charlesbourg* ;

NOMS.	RÉSIDENCES.
Clovis Bélanger, P.,	*S. Anselme ;*
Marcellin Benoit, P.,	*Deschambault ;*
George Bertrand, E.,	*Québec ;*
Napoléon Blais, E.,	"
Cyrille Bochet, E.,	*Ste. Anne de la Pérade ;*
Hamby Cairns, E.,	*Québec ;*
Antoine Campeau, E.,	"
Robert Clark, P.,	*Château-Richer ;*
Hubert Catellier, P.,	*S. Valier ;*
Ludger Catellier, P.,	"
Polycarpe Dassilva, E.,	*Québec.*
Louis Dubois, P.,	*S. Nicolas ;*
David Dumas, P.,	*Ile-Verte ;*
Xavier Dussault, E.,	*Québec ;*
Louis Falardeau, E.,	"
Narcisse Gauthier, E.,	"
Pierre Gauvreau, P.,	"
Henry Gethings, E.,	"
Israël Giroux, E.,	"
Eugène Gosselin, P.,	*S. Charles ;*
Jean-Baptiste Hamel, E.,	*Québec ;*
Joseph Kelly, E.,	"
Joseph Laberge, E.,	"
Benjamin Lambert, P.,	*S. Nicolas ;*
Victor Légaré, E.,	*Québec ;*
Octave Lépine, E.,	"
Michel Letellier, P.,	*S. François ;*

NOMS.	RÉSIDENCES.
Cyrille Letellier, P.,	*S. François* ;
Jean-Baptiste L'Heureux, P.,	*Québec* ;
Edouard Lindsay, P.,	"
Charles Lindsay, P.,	"
John McMahon, E.,	"
William McManus, P.,	*Frédérickton, N.B.* ;
Napoléon Maingui, E.,	*Québec* ;
Jean Martel, P.,	"
Côme Morisset, P.,	*Cap-Santé* ;
Denis Murray, E.,	*Québec* ;
Joseph Nadeau, P.,	*S. Gervais* ;
Modeste Olivier, P.,	*S. Nicolas* ;
Phidime Paradis, P.,	"
François X. Paré, E.,	*Québec* ;
Alphonse Pelletier, P.,	"
Octave Perron, P.,	"
Alexis Plante, P.,	*S. François* ;
Antoine Racine, E.,	*Québec* ;
Octave Ratté, E.,	"
Eugène Renault, P.,	*S. Thomas* ;
Eusèbe Rioux, P.,	*Trois-Pistoles* ;
Michel Robitaille, E.,	*Québec* ;
Eugène Rouleau, P.,	*S. Gervais* ;
Elzéar Rousseau, E.,	*Québec* ;
Michel Roy, P.,	"
Evanhoe Taché, P.,	*Eboulements* ;
Lucien Taché, P.,	"
Maxime Thibault, P.,	*S. Thomas* ;

NOMS.	RÉSIDENCES.
Auguste Trudeau, P.,	*Québec ;*
Azade Trudelle, P.,	*S. Grégoire ;*
Francis Worthington, E.,	*Québec.*

SEPTIÈME.

Robert Archer, E.,	*Québec ;*
Cyprien Aubé, E.,	"
Simon Bédard, E.,	"
Anselme Blouin, E.,	"
Alfred Bouchard, E.,	"
Gaspard Bourdage, P.,	*S. Thomas ;*
George Bourré, E.,	"
Alexandre Bouthillet. P.,	*S. Henri ;*
Félix Carrier, P.,	"
Napoléon Carrier, P.,	"
Edouard Chamberland, E.,	*Québec ;*
Antoine Chouinard, P.,	*S. Roch des Aulnets ;*
James Coleman, E.,	*Québec ;*
F. Dancause, P.,	*Ile-aux-Grues ;*
Philippe Desruisseaux, P.,	*Ste. Croix ;*
Edouard Dufresne, E.,	*Québec ;*
Charles Dupont, E.,	"
Xénophon Dusseault, E.,	"
Edouard Fecteau, E.,	"
Joseph Fortier, P.,	*Ste. Marie de la Beauce ;*
Xavier Frenette, E.,	*Québec ;*
Edouard Gauthier, E.,	"
Onésime Genest, P.,	*S. Henri ;*

NOMS.	RÉSIDENCES.
George Gingras, E.,	*Québec* ;
Auguste Gingras, E.,	"
Victor Gingras, E.,	"
Prime Girard, P.,	*S. Urbain ;*
John Grace, E.,	*Québec* ;
George Grenier, E.,	"
Apollinaire Grenier, P.,	*Beauport ;*
Honoré Guilbeault, E.,	*Charlesbourg* ;
Joseph Hallé, E.,	*Québec* ;
Charles Labrecque, P.,	*S. Charles* ;
Louis Labrecque, P.,	"
Joseph Lacasse, E.,	*Québec* ;
Uldéric Lantier, E.,	"
Joseph Lapointe, E.,	"
Alphonse Lapointe, E.,	"
Théophile Lapointe, E.,	"
Paschal de Sales Laterrière, P.,	*Éboulements* ;
Louis Lemieux, P.,	*Pointe-Lévi ;*
Magloire Marticotte, E.,	"
Madoc Martin, E.,	*Islet* ;
Henri Masson, P.,	*Terrebonne ;*
William Murphy, E.,	*Québec* ;
Charles Panet, E.,	"
Ferdinand Paradis, P.,	*S. Henri* ;
Maximin Pelletier, E.,	*Québec* ;
Henri Power, E.,	"
Edouard Renaud, E.,	"
George Routier, E.,	"

NOMS.	RÉSIDENCES.
Napoléon Roy, E.,	*Québec ;*
Odilon Roy, E.,	"
Thomas Roy, E.,	"
Fabien Soucy, E.,	"
Gustave Taschereau, P.,	*Ste. Marie ;*
Thomas Têtu, P.,	*S. Giles ;*
Léon Trudelle, E.,	*Charlesbourg ;*
Alfred Venner, P.,	*Québec ;*
Désiré Vézina, P.,	*Ile-aux-Grues.*

CLASSE PRÉPARATOIRE.

NOMS.	RÉSIDENCES.
John Ahern, E.,	*Québec ;*
Cyprien Bilodeau, E.,	"
Louis Brunelle, E.,	"
John Burke, E.,	"
Louis Carrier, P.,	*St. Henri ;*
Jean B. Chrétien, E.,	*Québec ;*
Denis Connelly, E.,	"
Elzéar Dagneault, P.,	*S. Michel ;*
Charles Deegan, E.,	*Québec ;*
Edouard Doran, P.,	"
François X. Dorion, E.,	"
Jean B. Gagnon, P.,	*S. Gervais ;*
Elzéar Gaudry, P.,	*Québec ;*
Louis Gauthier, E.,	"
Cyrille Genest, E.,	*S. Isidore ;*
George Gibson, E.,	*Québec ;*

NOMS.	RÉSIDENCES.
John Gibson, E.,	*Québec ;*
Victor Giguère, E.,	"
Edmond Guay, E.,	"
George Guilmet, E.,	"
Louis Hamel, E.,	"
Narcisse Hamel, E.,	"
Phidime Hardy, E.,	*Pointe-aux-Trembles ;*
Honoré Huot, E.,	*Québec ;*
George Hynes, E.,	"
Augustin Jourdain, E.,	"
Antoine Labrecque, P.,	*S. Gervais ;*
François Lapointe, E.,	*Québec ;*
Jean Laviolette, E.,	"
Régis Lemieux, E.,	"
James McAdams, P.,	"
William McAdams, P.,	"
Edouard McKenzie, P.,	*S. Gervais ;*
John Maguire, P.,	*Québec ;*
Victor Martel, E.,	"
Pierre Mirand, E.,	"
Guillaume Mônier, E.,	"
Francis Murray, E.,	"
Arcade Olivier, P.,	*S. Nicolas ;*
Pierre Pepin, E.,	*Québec ;*
Elzéar Picard, E.,	"
Joseph Poitras, E.,	"
James Quinn, E.,	"
Richard Quinn, E.,	"

Prospère Rouleau, E.,	*Québec*
Henri Sheppard, E.,	"
Alfred Sheppard, E.,	"
Charles Smith, E.,	*S. Thomas*
Hubert Talbot, E.,	*Ste. Marie*
Jules Taschereau, P.,	*Québec*
Félix Tessier, E.,	
Elzéar Verret, E.,	"
Elzéar Vézina, E.,	"
Octave Vézina, E.,	"
Isanbor, Wells, E.,	"
John Woolsey, P.,	"
Darley Woolsey, P.,	"

FIN.

NOTES

SUR LE

SEMINAIRE DE QUEBEC.

ORGANISATION DU SÉMINAIRE.

Le Séminaire de Québec fut fondé en 1663 par Monseigneur François de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec. Les membres de ce Séminaire forment une corporation sans aucun rapport de filiation ou de dépendance à l'égard d'aucun établissement que ce soit. L'œuvre à laquelle ils s'emploient spécialement est l'éducation de la jeunesse. Ils y travaillent sans autre rémunération que la nourriture et le vêtement, en santé comme en maladie.

L'autorité du Séminaire réside dans un bureau de sept directeurs dont un est le supérieur, élu pour trois ans et ne pouvant être continué plus de six ans. Les autres principaux officiers sont le procureur, le directeur du Grand Séminaire ou des élèves de théologie, le directeur du Petit Séminaire ou Collège, et l'économe. Depuis plusieurs années, il a été nécessaire d'ajouter un assistant-procureur et au Petit Séminaire, un assistant-directeur ou préfet des études. Excepté les procureurs, tous les membres du Séminaire, tant directeurs qu'associés

ou agrégés, sont ordinairement occupés à l'enseignement, soit de la théologie, soit des sciences, soit des humanités. Plusieurs prêtres non agrégés sont aussi employés à l'enseignement. Ceux-ci reçoivent, outre la nourriture et le logement, un modique honoraire.

BIENS DU SÉMINAIRE.

1o. Un terrain assez spacieux, à la Haute-Ville, où se trouvent réunis tous les bâtiments occupés par les élèves, les professeurs, les classes, la Chapelle, &c. Sur ce terrain, près de la Cathédrale, est aussi une maison louée par le Séminaire.

2o. La Seigneurie de *Beaupré*, qui s'étend depuis le Saut de Montmorency jusqu'à la Baie S. Paul; elle comprend plusieurs fermes, dont les principales se voient au pied du Cap Tourmente, dans la paroisse de S. Joachim.

3o. Les deux fiefs de *Coulonge* et du *Saut-au-Matelot*, situés à Québec même, et quelques emplacements légués par des bienfaiteurs, ou servant à l'acquit d'anciennes fondations.

4o. La Seigneurie de l'*Ile Jésus*, près de Montréal.

BOURSES ET SECOURS GRATUITS.

1o. Monseigneur de Laval fonda huit pensions en faveur de jeunes gens qui se trouveraient dénués de moyens nécessaires pour parvenir à l'état ecclésiastique : laissant au Séminaire le pouvoir de sub-

[illegible] d'élèves, d'en [illegible].

2o. M. [illegible] curé de S. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] élèves du Pe- [illegible] ; [illegible], ces rentes diminuè- rent [illegible] tandis que le prix des pensions s'é- [illegible] en 1781, elles ont été réu- [illegible] les [illegible] depuis quelques années. Le Séminaire a placé [illegible] située à la Haute Ville de Québec.

3o. Feu M. [illegible] curé de S. Charles, légua par [illegible] au Séminaire [illegible] qui [illegible] la pension de deux élèves, choisis dans la famille du testateur, ou, à leur défaut, parmi les jeunes gens de la paroisse S. Charles.

4o. Feu Madame Marie Louise Dubois, Veuve de J. Dubl[illegible], Écr., de cette ville, a fondé trois pensions entières.

5o. D'autres legs et donations, parmi lesquels se trouve une rente de S. A. R. le duc d'Orléans (en 1751), peuvent être et sont ordinairement employés en bourses et demi-bourses, mais le Séminaire n'est obligé d'en tenir compte qu'à l'œuvre de l'éducation.

Les élèves, pour être admis à la jouissance d'une bourse ou d'une demi-bourse, doivent donner auparavant, aux frais de leurs familles ou de leurs protecteurs, des preuves de bons talents et d'une conduite irréprochable.

BIBLIOTHÈQUES, &c....

Le Séminaire possède trois bibliothèques, dont une de près de 12,000 volumes, est exclusivement à l'usage des membres du Séminaire et des professeurs; les deux autres, qui renferment plusieurs mille volumes sont, l'une à l'usage du Grand Séminaire, l'autre à celui du Petit Séminaire. Il possède encore un cabinet de physique qui a coûté plus de £2,500, un laboratoire et des appareils nécessaires pour un cours de chimie, et la plus belle collection de minéreax qu'il y ait en Canada.

ENSEIGNEMENT
DU GRAND SÉMINAIRE.

L'enseignement du Grand Séminaire est confié à trois ou quatre professeurs. Il renferme la théologie dogmatique, la théologie morale, l'Écriture-Sainte et les autres connaissances que demande l'exercice du saint ministère. Le cours est ordinairement de trois ans. Les élèves sont tous pensionnaires et portent l'habit ecclésiastique. Le prix de la pension est de £20 courant pour l'année scolaire.

PROGRAMME D'ÉTUDES, RÈGLEMENT, &c....
DU PETIT SÉMINAIRE.

COURS D'ETUDES.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Grammaire française de Lhomond.—Exercices français.—Histoire sainte.—Lecture perfection-

née, &c.

En anglais: Lecture et épellation, *Perrin's Conversations*.—Commencements de grammaire (*Murray*), d'arithmétique et de géographie.—Exercices sur les noms, les adjectifs, les verbes, &c.—Traduction de *Murray's Introduction*, &c.

Note. Vers Noël, cette classe se partage en deux ordres: les plus avancés commencent alors la grammaire latine, et suivent à peu près les mêmes matières que la Septième, à laquelle ils se réunissent après la vacance.

SEPTIÈME.

Grammaire de Lhomond.—Eléments de la Grammaire latine du même, et première partie de la Syntaxe.—Thèmes, versions, exercices français.—*Epitome Historiæ Sacræ*, avec traduction écrite, analyses, &c.—Histoire Sainte continuée.—Notions préliminaires de Géographie, &c.

En anglais: Lecture et épellation, grammaire et exercices, *Perrin's Conversations*, traduction de l'*Epitome*, arithmétique, &c.

SIXIÈME.

Eléments de la grammaire latine revus et syntaxe continuée.—Grammaire française de Chapsal.—*De Viris* et Phèdre, avec traduction écrite.—Thèmes, versions, exercices français.—Géographie d'Europe.—Arithmétique.—Mythologie, &c.

En anglais: *Murray's Introduction*, traduction du *De Viris*, *Ancient History*, &c.

CINQUIÈME.

Syntaxe latine revue.—Méthode continuée, Syn

[illegible] française de Chapsal.—Cornelius, Fables; César, Ovide et Églogues de Virgile.—Géographie de l'Asie.—Mythologie. T[illegible] livre, &c.

En anglais : [illegible] [illegible] [illegible] de Goldsmith. *[illegible] History*, &c.

QUATRIÈME.

Méthode terminée.— Première [illegible] —César, Quinte-Curce, Virgile.—Thèmes, [illegible], vers latins.—Grammaire grecque.—Traduction d'Ésope.—Géographie de l'Europe [illegible].—Arithmétique, &c.

En anglais : Thèmes. [illegible] de Cyrus. *Roman History*, &c.

TROISIÈME.

[illegible] [illegible], [illegible], Catéchisme et *De* [illegible] [illegible] [illegible] Dialogues des Morts de Lucien. [illegible] [illegible] l'Évangile de S. Luc. Thèmes, [illegible].—Grammaire grecque. [illegible] [illegible] [illegible] de géographie et [illegible], &c.

En anglais : Thèmes, traduction de [illegible] [illegible] *[illegible] History*, &c.

SECONDE.

Principes de littérature.—Virgile, Cicéron, Horace, Tite-Live ou Tacite.—Thèmes, versions, vers, amplifications françaises.—Cyropédie de Xénophon. Iliade d'Homère.—Versions grecques.—Histoire du Canada.—Algèbre, &c.

En anglais : Thèmes.—C[illegible].—*[illegible] History*, &c.

RHÉTORIQUE.

Préceptes de l'éloquence.—Cicéron, Horace, Iliade d'Homère, Démosthènes.—Thèmes, versions, vers, amplifications françaises, versions grecques.—Algèbre, &c.

En anglais: Thèmes, Cicéron, *Modern History*, &c.

PHILOSOPHIE.

Classe Junior.

Logique, Métaphysique, dissertations, analyses raisonnées, &c.

Algèbre revue.—Géométrie.—Trigonométrie rectiligne et sphérique.—Application de l'algèbre à la Géométrie.—Sections coniques.—Courbes en général.—Eléments du Calcul différentiel et du Calcul intégral.—[illegible] applications à l'arpentage, à l'astronomie, à la navigation, &c.

Classe Senior.

Cours de Physique de [illegible].—Chimie de [illegible].—Electricité, applications nombreuses aux arts et métiers, à l'agriculture.—Morale.—Astronomie.—Histoire Naturelle.—Architecture, &c.

MUSIQUE.

Tous les élèves pensionnaires reçoivent trois leçons de musique vocale par semaine de M. T. F. Molt, Organiste de la cathédrale. Deux autres maîtres, MM. [illegible] et C. Sauvageau, donnent, durant les récréations, des leçons de musique instrumentale aux élèves qui veulent en prendre.

DESSIN.

Les leçons de dessin ne sont point obligées. Il s'en donne deux par semaine de deux heures

chacune. Le maître est M. A. Plamondon, peintre, élève de l'école française. Le Séminaire paie une partie du salaire des maîtres de dessin et de musique.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Les élèves sont partagés en quatre classes sous le rapport de l'enseignement de la religion. On donne à chacune d'elles au moins une instruction spéciale d'une heure par semaine. Les trois premières classes sont confiées à des prêtres de la maison.*

ADMISSION DES ÉLÈVES.

1o. Pour être admis dans la classe élémentaire il suffit absolument qu'un élève sache lire et écrire; presque tous néanmoins ont un petit commencement de grammaire française, d'anglais et d'arithmétique.

2o. Pour entrer en Septième, on exige de plus que l'élève ait appris et pratiqué la grammaire de Lhomond. On désire de plus qu'il ait aussi commencé l'histoire sainte.

3o. On peut juger, par les matières indiquées dans le programme ci-dessus, des connaissances requises pour entrer dans les autres classes. En général, l'élève qui commence ses études sous un maître privé fera bien de s'appliquer aux thèmes et aux *traductions avec analyse*, et de dévancer d'un semestre au moins la classe où il espère être admis.

---

* Les élèves protestants n'assistent point à ces instructions.

EXTRAITS DU REGLEMENT
des
PENSIONNAIRES.

Devoirs religieux.

Les pensionnaires assistent aux offices de la cathédrale les dimanches, les fêtes d'obligation, les derniers jours de la semaine sainte et dans quelques autres circonstances. Ils doivent, dans l'avant-midi faire la prière du matin, entendre une messe basse et donner quelques minutes à la prière et à la récollection immédiatement avant le dîner; dans l'après-midi, réciter le chapelet, écouter une lecture de piété pendant un quart d'heure et enfin faire la prière du soir. De plus, ils commencent et finissent tous les exercices, classes, études, &c. par une courte prière. Ils sont tenus de se confesser tous les quinze jours.

Les élèves protestants ont la liberté de sortir le dimanche pour asister à l'office de leur église; mais il ne leur est accordé que le temps strictement nécessaire pour cela; et ils doivent revenir au Séminaire immédiatement après l'office. Dans aucun cas, ils ne sont forcés de prendre part aux prières des catholiques; ils ne peuvent cependant se séparer des autres élèves durant ces prières lorsqu'elles se font dans les salles.

Communication des Pensionnaires avec le dehors.

Les élèves ne reçoivent les visites des personnes du dehors qu'au parloir, et avec la permissi-

ou d'un maître. Ils peuvent [illegible] de leur [illegible] les jours d'été et les récréations [illegible]. Pour les personnes qui ont avec eux des rapports de [illegible] et d'amitié, ils ne peuvent recevoir leurs visites que les dimanches et les fêtes d'obligation durant la demi-heure qui suit l'office du soir [illegible].

Les élèves ne sortent jamais seuls du collége pour aller se promener, à moins que ce ne soit chez leurs parents (père ou mère) ou ceux qui les représentent, ce qui leur est quelquefois accordé les jours de congé. Quand ils sortent pour affaires, ils ne peuvent aller ailleurs qu'au lieu où on leur a permis d'aller. Hors des classes, les pensionnaires ne doivent avoir aucun rapport avec les externes.

Les Pensionnaires n'écrivent point de lettres et n'ouvrent point celles qu'ils reçoivent sans la permission du directeur, qui peut toujours prendre connaissance du contenu de ces lettres lorsqu'il le juge à propos.

Les Pensionnaires ne peuvent rien recevoir du dehors pour leur nourriture au collége : les fruits en nature sont seuls exceptés de cette règle.

Mouvements journaliers.

Avant midi.

De cinq heures et demie à six heures, le lever, l'habillement et la prière.

De six heures à sept heures, l'étude.

De sept heures à sept heures et demie, le déjeuner et la récréation.

A sept heures et demie, la messe.

De huit heures à dix heures, la classe.

Après la classe, un quart d'heure de récréation.

De dix heures et un quart à onze heures et un quart, l'étude suivie de quelques minutes de prière et d'examen.

A onze heures et demie, le dîner.

Après midi.

Après le dîner, la récréation jusqu'à une heure.

D'une heure à deux heures, l'étude.

De deux heures à quatre heures, la classe.

De quatre heures à quatre heures et demie, la collation et la récréation.

De quatre heures et demie à six heures, l'étude.

De six heures à six heures et demie, le chapelet et une lecture de piété.

De six heures et demie à huit heures, le souper et la récréation.

De huit heures à neuf heures, la prière du soir et l'étude.

Remarques. 1o. En été, le lever a lieu à cinq heures, et l'étude commence à cinq heures et demie, pour finir à sept. 2o. Les jours de jeûne, les repas du midi et du soir sont retardés d'un quart d'heure, et les études qui précèdent ces repas sont prolongées d'autant. 3o. Les plus jeunes élèves se couchent immédiatement après la prière du soir.

Uniforme, &c....

Les pensionnaires ne doivent jamais paraître hors des dortoirs sans l'habit du collége, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures

blanches, et une ceinture de laine verte. Lorsqu'ils sortent du Séminaire, ils doivent de plus être couverts d'une casquette de même étoffe et de même couleur que le capot, portant aussi une nervure blanche. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'astracan.

Les élèves doivent être pourvus d'habits et de linges de corps et autres en quantité suffisante pour être toujours dans un état de propreté convenable. Les effets que leurs parents doivent leur fournir, outre les habits, sont:—pour le dortoir, une valise ou coffre pour contenir leur linge et leurs habits, un *baudet*, un matelas, un traversin, un ou deux oreillers, des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreiller, une couple de bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, un ou deux peignes, du noir et des brosses pour les souliers, des brosses pour les habits; pour le réfectoire, des serviettes, un gobelet, un couteau, une fourchette et une cuiller.

Tous les effets des élèves doivent être marqués de manière à pouvoir être reconnus certainement; autant qu'il est possible, le nom de l'élève doit s'y lire en toutes lettres.

Congés et vacances

Les classes vaquent les jours suivants:—

1o. Les dimanches, les fêtes d'obligation et les trois derniers jours de la semaine sainte. Ces jours-là, il y a ordinairement autant d'étude que le permet l'assistance aux offices.

2o. Une fois par semaine, ordinairement le jeudi,

seulement l'après midi, depuis la rentrée des classes jusqu'au 1er de mai, et toute la journée, de cette date jusqu'aux vacances.

3o. Le 2 ou le 3 de janvier, le jour de la fête de Mgr. l'Archevêque, le jour de l'anniversaire de sa consécration, et enfin celui de la fête de M. le Supérieur du Séminaire.

Il n'y a jamais plus d'un grand congé par semaine. Les élèves ont deux études les jours de grand congé et une les jours de petit, à moins cependant qu'ils ne les passent à la campagne.

Les vacances commencent chaque année, vers la fin de juillet, et finissent vers la mi-septembre.

Sommes a payer par les pensionnaires

Dépenses obligées.	£	s	d
1o. Pour la pension,	17	10	0
On ne fait point de déduction pour les absences de moins de huit jours.			
2o. Pour les leçons de musique vocale, une somme qui n'excède pas	0	3	0
Dépenses non obligées.			
1o. Pour l'usage des livres de la bibliothèque,	0	5	0
2o. Pour les leçons de musique instrumentale, une somme qui n'excède pas	1	10	0
3o. Pour les leçons de dessin,	0	7	6

Le Séminaire ne fournit, ni livres, ni papier, ni encre pour les classes.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXTERNES.

On n'admet généralement comme externes que

les jeunes gens de la ville. Pour les autres, ils ne sont admis que rarement, et encore faut-il qu'ils aient en ville de proches parents qui puissent les loger chez eux et surveiller leur conduite.

Les externes catholiques sont tenus d'assister aux offices de leur paroisse les dimanches et les fêtes d'obligation, et aussi à tout office sur semaine auquel les pensionnaires ont coutume d'assister. Ils doivent entendre la messe qui se dit au Séminaire, tous les jours, immédiatement avant la classe du matin, assister aux instructions religieuses, et enfin donner un billet de confession le quinze de chaque mois. Les externes (ceux de la classe préparatoire exceptés), portent le même uniforme que les pensionnaires; et ils ne doivent jamais sortir sans l'avoir.

Ils ne doivent pas s'absenter de la classe, des offices, &c. sans la permission du directeur. Si la maladie, ou une cause imprévue, les empêche d'obtenir cette permission, ils sont obligés de présenter à leur retour un billet de leurs parents qui fasse connaître la cause de leur absence.

Les externes ne peuvent sortir le soir, après le jour tombé, qu'en compagnie de leurs parents, ou pour quelque service que ceux-ci exigeraient d'eux

Le Séminaire donne gratuitement l'éducation aux externes comme aux pensionnaires; il exige cependant des premiers la somme de £ 1..0..0 par année, pour couvrir les dépenses du chauffage des appartements à leur usage, &c.

Fin.

NOTES

SUR LE

SEMINAIRE DE QUEBEC.

ORGANISATION DU SÉMINAIRE.

Le Séminaire de Québec fut fondé en 1663 par Monseigneur François de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec. Les membres de ce Séminaire forment une corporation sans aucun rapport de filiation ou de dépendance à l'égard d'aucun établissement que ce soit. L'œuvre à laquelle ils s'emploient spécialement est l'éducation de la jeunesse. Ils y travaillent sans autre rémunération que la nourriture et le vêtement, en santé comme en maladie.

L'autorité du Séminaire réside dans un bureau de sept directeurs dont un est le supérieur, élu pour trois ans et ne pouvant être continué plus de six ans. Les autres principaux officiers sont le procureur, le directeur du Grand Séminaire ou des élèves de théologie, le directeur du Petit Séminaire ou Collége, et l'économe. Depuis plusieurs années, il a été nécessaire d'ajouter un assistant-procureur et au Petit Séminaire, un assistant-directeur ou préfet des études. Excepté les procureurs, tous les membres du Séminaire, tant directeurs qu'associés

ou agrégés, sont ordinairement occupés à l'enseignement, soit de la théologie, soit des sciences, soit des humanités. Plusieurs prêtres non agrégés sont aussi employés à l'enseignement. Ceux-ci reçoivent, outre la nourriture et le logement, un modique honoraire.

BIENS DU SÉMINAIRE.

1o. Un terrain assez spacieux, à la Haute-Ville, où se trouvent réunis tous les bâtiments occupés par les élèves, les professeurs, les classes, la Chapelle, &c. Sur ce terrain, près de la Cathédrale, est aussi une maison louée par le Séminaire.

2o. La Seigneurie de *Beaupré*, qui s'étend depuis le Saut de Montmorency jusqu'à la Baie S. Paul; elle comprend plusieurs fermes, dont les principales se voient au pied du Cap Tourmente dans la paroisse de S. Joachim.

3o. Les deux fiefs de *Coulonge* et du *Saut-au-Matelot*, situés à Québec même, et quelques emplacements légués par des bienfaiteurs, ou servant à l'acquit d'anciennes fondations.

4o. La Seigneurie de l'*Ile Jésus*, près de Montréal.

BOURSES ET SECOURS GRATUITS.

1o. Monseigneur de Laval fonda huit pensions en faveur de jeunes gens qui se trouveraient dénués de moyens nécessaires pour parvenir à l'état ecclésiastique : laissant au Séminaire le pouvoir de sub-

diviser ces pensions, et, dans le cas de détresse, d'en diminuer le nombre.

2o. Monseigneur de S. Vallier, deuxième évêque du Canada, fit au Séminaire donation de deux rentes, estimées alors suffisantes pour nourrir et entretenir quatre ecclésiastiques et six élèves du Petit Séminaire. Dans la suite, ces rentes diminuèrent beaucoup, tandis que les prix des pensions s'élevèrent. Supprimées en 1791, elles ont été remboursées avec les arrérages depuis quelques années. Le Séminaire a placé le tout en immeubles situés à la Haute Ville de Québec.

3o. Feu M. Sarrault, curé de S. Charles, légua par son testament au Séminaire diverses sommes qui fournissent la pension de deux élèves, choisis dans la famille du testateur, ou, à leur défaut, parmi les jeunes gens de la paroisse S.Charles.

4o. Feu Madame Marie Louise Dubois, Veuve de J. Deblois, Écr., de cette ville, a fondé trois pensions entières.

5o. D'autres legs et donations, parmi lesquels se trouve une rente de S. A. R. le duc d'Orléans (en 1751), peuvent être et sont ordinairement employés en bourses et demi-bourses, mais le Séminaire n'est obligé d'en tenir compte qu'à l'œuvre de l'éducation.

Les élèves, pour être admis à la jouissance d'une bourse ou d'une demi-bourse, doivent donner auparavant, aux frais de leurs familles ou de leurs protecteurs, des preuves de bons talents et d'une conduite irréprochable.

BIBLIOTHÈQUES, &c....

Le Séminaire possède trois bibliothèques, dont une de près de 12,000 volumes, est exclusivement à l'usage des membres du Séminaire et des professeurs; les deux autres, qui renferment plusieurs mille volumes sont, l'une à l'usage du Grand Séminaire, l'autre à celui du Petit Séminaire. Il possède encore un cabinet de physique qui a coûté plus de £2,500, un laboratoire et des appareils nécessaires pour un cours de chimie, et la plus belle collection de minéraux qu'il y aît en Canada.

ENSEIGNEMENT
DU GRAND SÉMINAIRE.

L'enseignement du Grand Séminaire est confié à trois ou quatre professeurs. Il renferme la théologie dogmatique, la théologie morale, l'Écriture-Sainte et les autres connaissances que demande l'exercice du saint ministère. Le cours est ordinairement de trois ans. Les élèves sont tous pensionnaires et portent l'habit ecclésiastique. Le prix de la pension est de £20 courant pour l'année scolaire.

PROGRAMME D'ÉTUDES, RÈGLEMENT, &c.....
DU PETIT SÉMINAIRE.

COURS D'ETUDES.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Grammaire française de Lhomond.—Exercices français.—Histoire sainte.—Lecture perfection-

née, &c.

En anglais: Lecture et épellation, *Perrin's Conversations*.—Commencements de grammaire (*Murray*), d'arithmétique et de géographie.—Exercices sur les noms, les adjectifs, les verbes, &c.—Traduction de *Murray's Introduction*, &c.

Note. Vers Noël, cette classe se partage en deux ordres: les plus avancés commencent alors la grammaire latine, et suivent à peu près les mêmes matières que la Septième, à laquelle ils se réunissent après la vacance.

SEPTIÈME.

Grammaire de Lhomond.—Eléments de la Grammaire latine du même, et première partie de la Syntaxe.—Thèmes, versions, exercices français.—*Epitome Historiæ Sacræ*, avec traduction écrite, analyses, &c.—Histoire Sainte continuée.—Notions préliminaires de Géographie, &c.

En anglais: Lecture et épellation, grammaire et exercices, *Perrin's Conversations*, traduction de l'*Epitome*, arithmétique, &c.

SIXIÈME.

Eléments de la grammaire latine revus et syntaxe continuée.—Grammaire française de Chapsal.—*De Viris* et Phèdre, avec traduction écrite.—Thèmes, versions, exercices français.—Géographie d'Europe.—Arithmétique.—Mythologie, &c.

En anglais: *Murray's Introduction*, traduction du *De Viris*, *Ancient History*, &c.

CINQUIÈME.

Syntaxe latine revue.—Méthode continuée, Syn-

taxe française de Chapsal.—Cornélius, Phèdre, César, Ovide et Églogues de Virgile.—Géographie de l'Asie.—Arithmétique, et Tenue des livres, &c.

En anglais: Grammaire, thèmes, versions, traduction de Cornélius, *Ancient History*, &c.

QUATRIÈME.

Méthode terminée.— Prosodie latine.—César, Quinte-Curce, Virgile.—Thèmes, versions, vers latins.—Grammaire grecque.—Traduction d'Ésope.—Géographie de l'Afrique et de l'Océanie.—Arithmétique, &c.

En anglais: Thèmes, traduction de César, *Roman History*, &c.

TROISIÈME.

Prosodie latine revue.—Salluste, Virgile, Catilinaires et *De Senectute* de Cicéron.—Traduction des Dialogues des Morts de Lucien, Actes des Apôtres, Évangile grec de S. Luc, Thèmes, versions, vers.—Grammaire grecque, Arithmétique, notions élémentaires de géométrie et de toisé, &c.

En anglais: Thèmes, traduction de Cicéron (deux ou trois discours), *Modern History*, &c.

SECONDE.

Principes de littérature.—Virgile, Cicéron, Horace, Tite-Live ou Tacite.—Thèmes, versions, vers, amplifications françaises.—Cyropédie de Xénophon, Iliade d'Homère.—Versions grecques.—Histoire du Canada.—Algèbre, &c.

En anglais: Thèmes.—Cicéron.—*Modern History*, &c.

RHÉTORIQUE.

Préceptes de l'éloquence.—Cicéron, Horace, Iliade d'Homère, Démosthènes.—Thèmes, versions, vers, amplifications françaises, versions grecques.—Algèbre, &c.

En anglais: Thèmes, Cicéron, *Modern History*, &c.

PHILOSOPHIE.

Classe Junior.

Logique, Métaphysique, dissertations, analyses raisonnées, &c.

Algèbre revue.—Géométrie.—Trigonométrie rectiligne et sphérique.—Application de l'algèbre à la Géométrie.—Sections coniques.—Courbes en général.—Eléments du Calcul différentiel et du Calcul intégral.—Diverses applications à l'arpentage, à l'astronomie, à la navigation, &c.

Classe Senior.

Cours de Physique de Kœppelin.—Chimie de Desmarest.—Expériences, applications nombreuses aux arts et métiers, à l'agriculture.—Morale.—Astronomie.—Histoire Naturelle.—Architecture, &c.

MUSIQUE.

Tous les élèves pensionnaires reçoivent trois leçons de musique vocale par semaine de M. T. F. Molt, Organiste de la cathédrale. Deux autres maîtres, MM. J. Ross et C. Sauvageau, donnent, durant les récréations, des leçons de musique instrumentale aux élèves qui veulent en prendre.

DESSIN.

Les leçons de dessin ne sont point obligées. Il s'en donne deux par semaine de deux heures

chacune. Le maître est M. A. Plamondon, peintre, élève de l'école française. Le Séminaire paie une partie du salaire des maîtres de dessin et de musique.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Les élèves sont partagés en quatre classes sous le rapport de l'enseignement de la religion. On donne à chacune d'elles au moins une instruction spéciale d'une heure par semaine. Les trois premières classes sont confiées à des prêtres de la maison.*

ADMISSION DES ÉLÈVES.

1o. Pour être admis dans la classe élémentaire il suffit absolument qu'un élève sache lire et écrire; presque tous néanmoins ont un petit commencement de grammaire française, d'anglais et d'arithmétique.

2o. Pour entrer en Septième, on exige de plus que l'élève ait appris et pratiqué la grammaire de Lhomond. On désire de plus qu'il ait aussi commencé l'histoire sainte.

3o. On peut juger, par les matières indiquées dans le programme ci-dessus, des connaissances requises pour entrer dans les autres classes. En général, l'élève qui commence ses études sous un maître privé fera bien de s'appliquer aux thèmes et aux *traductions avec analyse*, et de dévancer d'un semestre au moins la classe où il espère être admis.

---

* Les élèves protestants n'assistent point à ces instructions.

EXTRAITS DU REGLEMENT
des
PENSIONNAIRES.

Devoirs religieux.

Les pensionnaires assistent aux offices de la cathédrale les dimanches, les fêtes d'obligation, les derniers jours de la semaine sainte et dans quelques autres circonstances. Ils doivent, dans l'avant-midi faire la prière du matin, entendre une messe basse et donner quelques minutes à la prière et à la récollection immédiatement avant le dîner; dans l'après-midi, réciter le chapelet, écouter une lecture de piété pendant un quart d'heure et enfin faire la prière du soir. De plus, ils commencent et finissent tous les exercices, classes, études, &c. par une courte prière. Ils sont tenus de se confesser tous les quinze jours.

Les élèves protestants ont la liberté de sortir le dimanche pour asister à l'office de leur église; mais il ne leur est accordé que le temps strictement nécessaire pour cela; et ils doivent revenir au Séminaire immédiatement après l'office. Dans aucun cas, ils ne sont forcés de prendre part aux prières des catholiques; ils ne peuvent cependant se séparer des autres élèves durant ces prières lorsqu'elles se font dans les salles.

Communication des Pensionnaires avec le dehors.

Les élèves ne reçoivent les visites des personnes du dehors qu'au parloir, et avec la permissi-

on d'un maître. Ils peuvent recevoir celles de leurs parents tous les jours durant les récréations, celle du soir exceptée. Pour les personnes qui n'ont avec eux que des rapports de connaissance ou d'amitié, ils ne peuvent recevoir leurs visites que les dimanches et les fêtes d'obligation, durant la demi-heure qui suit l'office du soir de la cathédrale.

Les élèves ne sortent jamais seuls du collége pour aller se promener, à moins que ce ne soit chez leurs parents (père ou mère, ou ceux qui les représentent), ce qui leur est quelquefois accordé les jours de congé. Quand ils sortent pour affaires, ils ne peuvent aller ailleurs qu'au lieu où on leur a permis d'aller. Hors des classes, les pensionnaires ne doivent avoir aucun rapport avec les externes.

Les Pensionnaires n'écrivent point de lettres et n'ouvrent point celles qu'ils reçoivent sans la permission du directeur, qui peut toujours prendre connaissance du contenu de ces lettres lorsqu'il le juge à propos.

Les Pensionnaires ne peuvent rien recevoir du dehors pour leur nourriture au collége : les fruits en nature sont seuls exceptés de cette regle.

Mouvements journaliers.

Avant midi.

De cinq heures et demie à six heures, le lever, l'habillement et la prière.

De six heures à sept heures, l'étude.

De sept heures à sept heures et demie, le déjeuner et la récréation.

A sept heures et demie, la messe.

De huit heures à dix heures, la classe.

Après la classe, un quart d'heure de récréation.

De dix heures et un quart à onze heures et un quart, l'étude suivie de quelques minutes de prière et d'examen.

A onze heures et demie, le dîner.

Après midi.

Après le dîner, la récréation jusqu'à une heure.

D'une heure à deux heures, l'étude.

De deux heures à quatre heures, la classe.

De quatre heures à quatre heures et demie, la collation et la récréation.

De quatre heures et demie à six heures, l'étude.

De six heures à six heures et demie, le chapelet et une lecture de piété.

De six heures et demie à huit heures, le souper et la récréation.

De huit heures à neuf heures, la prière du soir et l'étude.

Remarques. 1o. En été, le lever a lieu à cinq heures, et l'étude commence à cinq heures et demie, pour finir à sept. 2o. Les jours de jeûne, les repas du midi et du soir sont retardés d'un quart d'heure, et les études qui précèdent ces repas sont prolongées d'autant. 3o. Les plus jeunes élèves se couchent immédiatement après la prière du soir.

Uniforme, &c....

Les pensionnaires ne doivent jamais paraître hors des dortoirs sans l'habit du collége, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures

blanches, et une ceinture de laine verte. Lorsqu'ils sortent du Séminaire, ils doivent de plus être couverts d'une casquette de même étoffe et de même couleur que le capot, portant aussi une nervure blanche. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'astracan.

Les élèves doivent être pourvus d'habits et de linges de corps et autres en quantité suffisante pour être toujours dans un état de propreté convenable. Les effets que leurs parents doivent leur fournir, outre les habits, sont:—pour le dortoir, une valise ou coffre pour contenir leur linge et leurs habits, un *baudet*, un matelas, un traversin, un ou deux oreillers, des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreiller, une couple de bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, un ou deux peignes, du noir et des brosses pour les souliers, des brosses pour les habits; pour le réfectoire, des serviettes, un gobelet, un couteau, une fourchette et une cuiller.

Tous les effets des élèves doivent être marqués de manière à pouvoir être reconnus certainement; autant qu'il est possible, le nom de l'élève doit s'y lire en toutes lettres.

Congés et vacances

Les classes vaquent les jours suivants:—

1o. Les dimanches, les fêtes d'obligation et les trois derniers jours de la semaine sainte. Ces jours-là, il y a ordinairement autant d'étude que le permet l'assistance aux offices.

2o. Une fois par semaine, ordinairement le jeudi,

seulement l'après midi, depuis la rentrée des classes jusqu'au 1er de mai, et toute la journée, de cette date jusqu'aux vacances.

3o. Le 2 ou le 3 de janvier, le jour de la fête de Mgr. l'Archevêque, le jour de l'anniversaire de sa consécration, et enfin celui de la fête de M. le Supérieur du Séminaire.

Il n'y a jamais plus d'un grand congé par semaine. Les élèves ont deux études les jours de grand congé et une les jours de petit, à moins cependant qu'ils ne les passent à la campagne.

Les vacances commencent chaque année, vers la fin de juillet, et finissent vers la mi-septembre.

Sommes a payer par les pensionnaires

Dépenses obligées.	£	s	d
1o. Pour la pension,	17	10	0
On ne fait point de déduction pour les absences de moins de huit jours.			
2o. Pour les leçons de musique vocale, une somme qui n'excède pas	0	3	0
Dépenses non obligées.			
1o. Pour l'usage des livres de la bibliothèque,	0	5	0
2o. Pour les leçons de musique instrumentale, une somme qui n'excède pas	1	10	0
3o. Pour les leçons de dessin,	0	7	6

Le Séminaire ne fournit, ni livres, ni papier, ni encre pour les classes.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXTERNES.

On n'admet généralement comme externes que

les jeunes gens de la ville. Pour les autres, ils ne sont admis que rarement, et encore faut-il qu'ils aient en ville de proches parents qui puissent les loger chez eux et surveiller leur conduite.

Les externes catholiques sont tenus d'assister aux offices de leur paroisse les dimanches et les fêtes d'obligation, et aussi à tout office sur semaine auquel les pensionnaires ont coutume d'assister. Ils doivent entendre la messe qui se dit au Séminaire, tous les jours, immédiatement avant la classe du matin, assister aux instructions religieuses, et enfin donner un billet de confession le quinze de chaque mois. Les externes (ceux de la classe préparatoire exceptés), portent le même uniforme que les pensionnaires; et ils ne doivent jamais sortir sans l'avoir.

Ils ne doivent pas s'absenter de la classe, des offices, &c. sans la permission du directeur. Si la maladie, ou une cause imprévue, les empêche d'obtenir cette permission, ils sont obligés de présenter à leur retour un billet de leurs parents qui fasse connaître la cause de leur absence.

Les externes ne peuvent sortir le soir, après le jour tombé, qu'en compagnie de leurs parents, ou pour quelque service que ceux-ci exigeraient d'eux

Le Séminaire donne gratuitement l'éducation aux externes comme aux pensionnaires; il exige cependant des premiers la somme de £ 1..0..0 par année, pour couvrir les dépenses du chauffage des appartements à leur usage, &c.

Fin.